

N° 6777¹⁰**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**modifiant, en vue d'instituer la société à responsabilité limitée simplifiée:**

- 1. la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; et**
- 2. la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises**

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(5.7.2016)

Par dépêche du 1^{er} juin 2016, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission juridique. Au texte des amendements étaient joints une motivation pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi.

Les amendements qui portent sur l'article I^{er} du projet de loi et qui concernent respectivement les articles 2, afin de clarifier que la société à responsabilité limitée simplifiée est une société commerciale à part entière¹, et 3 de la loi modifiée du 10 août 1915, eu égard aux modifications que le projet de loi n° 5730² envisage d'apporter à l'article 3, ainsi que le nouvel article 204-4 que le projet de loi propose d'insérer dans la loi précitée du 10 août 1915, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État. Il en est de même du nouvel article III qu'il est proposé d'ajouter au projet de loi fixant l'entrée en vigueur au 16 janvier 2017. Le Conseil d'État note que la loi issue du projet de loi n° 5730 devra être entrée en vigueur avant cette date.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 5 juillet 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

1 L'article 103 de la loi modifiée du 10 août 1915 qui dispose que „les dispositions relatives aux sociétés anonyme sont applicables aux sociétés en commandite par actions, sauf les modifications indiquées dans la présente section“ n'empêche pas la société en commandite par actions d'être une société commerciale distincte de la société anonyme.

2 Projet de loi portant modernisation de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification du Code civil et de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

